

Le panier à roulettes

le panier de légumes bio de Dominique

SAISON 6

Contrat d'engagement mutuel des livraisons 2024.

Contrat entre l'adhérent de l'AMAPépillante et le producteur dénommés ci-dessous :



L'adhérent / Co-panier*	Le producteur
Nom : /	Le panier à roulettes
Prénom : /	Dominique Trichard
Mél : _____ @ _____ /	le Bas Palluau 72650 La Chapelle Saint Aubin
Mél : _____ @ _____	06 72 18 91 51
Téléphone : _____ / _____	Date : / /
Date : / /	Signature du producteur :
Signature de l'adhérent : / Signature du co-panier :	

* **Co-panier** : 2 voisins, 2 familles, 2 connaissances... peuvent se partager un abonnement en faisant « co-panier ». A eux d'inventer la vie qui va avec pour ce partager le contenu du panier.

Pour le panier à roulettes, le référent de l'AMAP est Ludovic Mamdy (06 79 78 58 09 et ludovicmamdy@free.fr)

Article 1 : Engagement de l'adhérent

L'adhérent s'engage en son nom à :

- verser une cotisation de 10€\ à l'AMAPépillante et à régler d'avance l'achat de légumes correspondant à une part de la production du producteur sur la durée du contrat.
- récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque jour, heure et lieu prévu au calendrier . En cas de vacances non incluses au contrat, s'organiser pour qu'une autre personne puisse profiter du panier (promotion de l'AMAP) . En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par / entre les permanents de distribution.
- tenir une permanence de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par saison.
- participer dans la mesure de ses possibilités au fonctionnement et à l'animation de l'AMAP (accueil et visite de ferme, animations diverses, engagement actif dans l'association, débats, stands sur des foires...).
- reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consommateur, accepter les risques liés à ces aléas.
- Respecter la charte des AMAP

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les amapiens en légumes, en quantité et qualité suffisantes, et à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.
- Être présent aux moments des distributions et à informer les adhérents sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques, sociales, en référence à la charte de l'Agriculture Paysanne et au Cahier des Charges de l'Agriculture Biologique, au moyen, notamment, d'un bilan de saison et d'une visite de ferme annuels ainsi que de tous autres supports pédagogiques qu'il jugera utile (blog, ? feuille de chou ?, ateliers pédagogiques à la ferme : ex = jardinage, semis, cueillette...).
- Proposer des solutions de compensation partielle à l'AMAP en cas de pertes liées à des intempéries ou la force majeure.

Article 3 : Engagements de l'AMAP

L'AMAPépillante s'engage – au travers de son référent producteur – à :

- respecter la charte des AMAP
- gérer le lieu de rencontre – distribution entre le producteur et les consommateurs et les livraisons.
- nommer un responsable de distribution pour chaque distribution (calendrier).
- organiser d'éventuels ateliers pédagogiques en soutien aux producteurs
- organiser un bilan de saison (fonctionnement, satisfactions, agriculture paysanne, biologique) à l'occasion de l'AG ordinaire
- Assurer la solidarité producteurs – consommateurs afin de faire vivre le lien entre les adhérents et leurs producteurs
- Constituer un Conseil d'Administration pour l'animation, la relation aux producteurs (référents producteurs), la trésorerie, le secrétaire général

Article 4 : Termes et modalités de l'engagement

La distribution pour le présent contrat aura lieu aux jours et lieux suivants :

	Rue des Frères Renault	Palluau	Centre ville
Haute saison (mai à octobre)	mardi 13h30-14h	mardi à partir de 16h	mardi 18h-19h
Basse saison (novembre à mars)	jeudi 13h30-14h	jeudi à partir de 16h	jeudi 18h-19h

Maintenant faites vos choix :

-1-Cochez votre fréquence de distribution pour un panier de légumes :

2 fois par mois

3 fois par mois

4 fois par mois

Le panier est à 13€. Il est distribué sur 11mois.

-2-Choisissez votre lieu de retrait :

A la ferme : le bas Palluau

La Chapelle Saint Aubin

En centre ville: La maison du citoyen

Le Mans.

En Z.I.S. : rue des frères Renault

Le Mans.

-3- Choisissez ci-dessous vos dates de livraisons :

T1 – 2024 <i>les mardis</i>												
Mai				Juin				Juillet				
7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30

T2 – 2024 <i>les mardis</i>												
Août				Septembre				Octobre				
6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29

T3 – 2024 <i>les jeudis</i>												
Novembre				Décembre				Janvier				
7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30
							X *	X *				

* Panier obligatoire, distribué par anticipation en juillet au moment de la récolte.

T4 – 2025 <i>les jeudis</i>							
Février				Mars			
6	13	20	27	6	13	20	27

-4- Redonnez moi :

-le **contrat** documenté,

-accompagné des 4 chèques de **règlement** des 4 trimestres (*chèque à l'ordre de Trichard Dominique, ils seront déposés la 1ère semaine de chaque trimestre*),

2 paniers/mois , 22 x13€=286€ (3 chèques de 78€ et 1 chèque de 52€)

3 paniers/mois , 33 x13€=429€ (3 chèques de 117€ et 1 chèque de 78€)

4 paniers/mois , 44 x13€=572€ (3 chèques de 156€ et 1 chèque de 104€)

-ainsi que **2 ou 3 sacs** pour contenir vos légumes (type sac de supermarché réutilisable).

Voilà, ensuite à moi de le signer et de vous en fournir une copie.

Le panier à roulettes est certifié par

